

PRISE EN CHARGE DES AÎNÉS

Les villes doivent monter en puissance

La filière « silver économie » et le Réseau francophone des villes amies des aînés ont mis en ligne, le 23 janvier, une lettre adressée à toutes les têtes de liste des élections municipales et intercommunales. Avec la conviction que le bloc communal « sera un échelon essentiel des politiques publiques du vieillissement ».



L'ACTION SOCIALE À DESTINATION DES PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES OU EN PERTE D'AUTONOMIE couvre un large domaine, qui s'étend de la prévention à l'accompagnement.

Elle s'adresse aux seniors, aux personnes isolées, aux personnes âgées en situation de perte d'autonomie ou de dépendance ainsi qu'à leurs aidants. Si elle implique de nombreuses collectivités locales, elle repose essentiellement sur les départements. Ce sont eux qui mettent en œuvre l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Mais à quelques semaines des élections municipales et intercommunales (les 15 et 22 mars), la filière « silver économie » et le Réseau francophone des villes amies des aînés (RFVAA) ont voulu s'adresser directement à l'ensemble des candidats têtes de liste. Leur but ? Sensibiliser ces derniers à leurs futures responsabilités dans le cadre de la transition démographique que la France va connaître dans la décennie à venir. « Vous êtes candidats pour un mandat qui s'étalera de 2020 à 2026, soit une période pendant laquelle le nombre de personnes âgées augmentera sensiblement partout en France, peut-on ainsi lire dans leur courrier. Cette évolution modifiera sensiblement la façon de vivre ensemble entre générations. »

« DIFFÉRENTS TYPES DE SENIORS »

« Nous les interpellons afin de changer leur regard sur le vieillissement », explique encore Pierre-Olivier Lefebvre, délégué général du RFVAA. Nous voulons leur faire comprendre que si l'augmentation de l'espérance de vie continue, il y a aussi différents types de seniors. Nous avons décidé de les diviser en trois catégories : les seniors autonomes, les personnes âgées fragiles et les personnes âgées en perte d'autonomie. » Et de poursuivre son argumentation : « Entre un senior en entreprise de 55 ans et Jeanne Calment, morte à 122 ans, ce ne sont évidemment pas les mêmes personnes âgées. » Les politiques publiques doivent donc évoluer pour accompagner au mieux les seniors aux différents stades du vieillissement. Et les municipalités et les intercommunalités ont un rôle à

jouer. Ainsi, sur des sujets aussi divers et variés que le logement, l'urbanisme, les transports, la lutte contre l'isolement, la culture ou les loisirs, la filière « silver économie » et le RFVAA estiment que « la commune se retrouve en première ligne » : c'est « un échelon essentiel des politiques publiques du vieillissement ».

27 PRÉCONISATIONS « POUR UNE COLLECTIVITÉ BIENVEILLANTE ENVERS LES AÎNÉS »

Toutefois, Pierre-Olivier Lefebvre considère que la personne âgée doit être au cœur de la réflexion, qu'elle doit être actrice de la politique publique. « Il faut que les seniors soient pris en compte dans le processus de décision, dans la politique de la ville, affirme-t-il. Nous voulons que, dans leurs prises de décisions, les futurs élus prennent en considération le vieillissement de la population. Il faut que les candidats se rendent compte que les personnes âgées ne veulent pas être perçues comme un problème mais comme des habitants à part entière, avec des particularités liées à leur âge. Il faut donc que les candidats intègrent les personnes âgées dans leur programme. » Concrètement, alors que, dès 2030, un tiers de la population sera âgé de plus de 60 ans, il faut que les municipalités agissent dès à présent en prenant en compte cette statistique.

Sur la base de ces constats, la filière « silver économie » et le RFVAA font 27 préconisations « pour une collectivité bienveillante envers les aînés ». Celles-ci sont divisées en sept thématiques, en sept idées fortes : « Une gouvernance qui considère le vieillissement comme une politique transversale » ; « Logement et habitat : la condition pour rester autonome » ; « Transports et mobilité : vivre, c'est bouger » ; « Un mobilier urbain adapté » ; « Promouvoir le lien social et lutter contre l'isolement » ; « Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs » ; et « Soutenir les personnes en perte d'autonomie et leurs aidants ». Autant de mesures qui, selon Pierre-Olivier Lefebvre, doivent s'appliquer « en s'assurant que ce qui est mis en place correspond aux besoins de la personne âgée, pour éviter qu'elle ne soit exclue en raison d'une non-accessibilité aux services ». ●

MAXIME RICARD